

Office français de la biodiversité

Groupe d'échanges spécialisé (GES) du 9 juillet 2019

Les organisations syndicales et la direction de préfiguration ont abordé le projet de décret, les résidences administratives et les véhicules de service.



- **Le projet de décret**

Les OS dénoncent l'absence de documents supports (en amont comme en séance), juste un diaporama à projeter par la DEB reprenant essentiellement les têtes de chapitre de la loi.

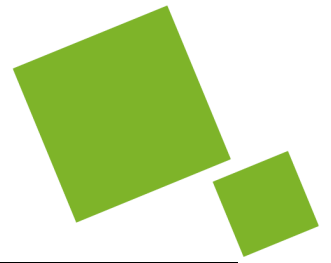
La DEB explique avoir pris en compte certaines demandes émises lors des COSUI précédents (retrait de l'obligation résidence administrative), mais rien n'est finalisé. Le document final sera présenté au CT du 11 septembre (envoi 28/08 maximum).

Après une suspension de séance les OS exigent de recevoir le diaporama et la tenue d'un COSUI avant le CT de septembre pour présenter le futur décret et amender le projet avant son passage au CTM (comme lors de la création de l'AFB).

La DEB indique que le calendrier est contraint notamment au regard des obligations de consultation devant de nombreuses instances et sa publication en novembre.

La DRH va proposer au DG préfigurateur un Cosui avant les CT de septembre et nous indiquera dès que possible une éventuelle date.

La séance est donc écourtée.



Encore une fois, les personnels ne sont pas considérés et l'Administration les met devant les faits accomplis. Le rouleau compresseur encore et toujours avec la contrainte d'un démarrage au 1^{er} janvier 2020.



- **Les véhicules de service**

Une note de comparaison entre les 2 établissements sur l'utilisation des VA, des résidences administratives nous a été communiquée en amont de la réunion et va servir de base de discussion. L'utilisation du véhicule n'est pas identique dans les établissements. Il faut donc adopter un principe de fonctionnement commun OFB au regard des missions à effectuer. Des changements de résidences administratives sont également à prévoir en 2021 (aucune mobilité en 2020). La préfiguration indique qu'une concertation locale notamment dans le cadre du schéma pluriannuel des implantations est également envisagée. Il convient de trouver une convergence sur plusieurs points.

La comparaison de l'administration indique qu'à l'AFB, les agents chacun d'un véhicule alors qu'à l'ONCFS un « ramassage » est organisé.

Les représentants EFA-CGC regrettent que le cas des agents de la DRE ne soit pas abordé dans la note. Ils indiquent qu'à l'ONCFS, le « ramassage » n'est pas systématique mais il est organisé en fonction de la programmation des missions.

FO souhaite indiquer que les agents de l'AFB ne sont pas des enfants gâtés parce qu'ils disposent d'un véhicule pour rentrer chacun chez soi, et ce pour être le plus réactif possible. Il n'y a pas que les missions de police judiciaire, mais également des missions techniques effectuées par un agent seul, d'où la nécessité d'avoir des véhicules pour chaque personne. Il faut être vigilant pour que cette création ne remette pas en cause immédiatement les modes de fonctionnement des collègues. Le remisage au domicile est avant tout synonyme de disponibilité. De plus, le bilan écologique est meilleur si les agents évitent de faire des kilomètres pour récupérer un véhicule sur l'implantation ou faire le « ramassage » des collègues.

Le Sne-FSU précise que les agents ne tournent pas toujours à 2. Cette organisation est très variable selon les missions programmées. Le terme de « ramassage » est très péjoratif et n'est pas le mieux adapté. Les équipes s'organisent au quotidien pour éviter au maximum ces trajets en tenant compte notamment des cycles de travail et des missions.



La stratégie engagée à l'ONCFS depuis de nombreuses années vise à regrouper plusieurs agents (3 à 6) autour d'un nombre réduit de RA. Cela permet de faibles temps de route pour regrouper les équipes et facilite ainsi une présence sur tout le territoire et une bonne gestion du parc automobile.

A l'AFB, en contre partie du remisage du véhicule à domicile, les agents décomptent 1h de temps de travail par jour lorsqu'ils se rendent sur le terrain et l'intégralité du temps de parcours lorsqu'ils vont au bureau. Les agents sont donc très réactifs pour répondre aux multiples sollicitations tout en restant joignables.

Le même principe pourrait donc être retenu pour plusieurs implantations. Cela simplifierait la gestion des services et permettrait de mobiliser plusieurs agents en cas de besoin.

L'administration indique que les DIR et leurs adjoints remettent leurs véhicules à leur domicile car ils se déplacent fréquemment sur l'ensemble de la délégation. Le Sne-FSU affirme que cet argument vaut aussi pour tous les agents des SD qui se déplacent également sur l'ensemble du département et ne se rendent pas au bureau chaque jour.

Le remisage systématique au bureau outre l'impact financier sur les personnels ne permettrait plus la réactivité attendue par nos missions.

Cette option impliquerait une couverture réduite à un périmètre rapproché des implantations au détriment des périphéries. Ce qui nous semble contraire aux attentes de nos dirigeants et de la population qui souhaite une présence sur l'ensemble du territoire sans discriminations.

Le Sne-FSU souhaiterait savoir si l'achat de 160 véhicules siglés « police », est toujours prévu en 2019 et si les modalités ne pourraient pas être revues pour avoir des rampes lumineuses amovibles et radio sur rack afin d'optimiser l'usage polyvalent des véhicules de travail et de résoudre le problème de leur remisage. Cet achat ouvre le débat et les avis divergent.

L'Unsa indique avoir toujours défendu les conditions de remisage au domicile. L'OFB va participer aux missions de police judiciaire, il n'y n'aura donc plus 1 véhicule par agent et les agents de l'AFB doivent en être rapidement informés. On doit s'organiser différemment avec une méthode de travail nouvelle dans ce nouvel établissement. L'Unsa s'étonne de la remarque de la DRH sur le maintien d'une « continuité » et demande qu'elle précise sa pensée. On ne peut continuer avec deux moyens de fonctionnements différents.

Le Sne-FSU souhaite optimiser les moyens à mettre en œuvre, notamment pour les véhicules équipés « police ». Est-on sûr d'avoir des garages sécurisés dans chaque SD, et bien non ! Il y a déjà des agressions d'agents au regard du siglage POLICE sur les effets. Il y a des zones de non droits et on doit en tenir compte. On doit plutôt utiliser le renfort des services formés pour cela (gendarmerie, PSIG, etc, ...) au lieu d'exposer nos collègues.

L'administration indique qu'il n'y aura pas de dégradation des conditions de travail au 1^{er} janvier 2020, ce n'est pas l'objectif recherché.

Les véhicules équipés « police » sont issus d'une politique ONCFS que l'on doit assumer, les véhicules allant être livrés et le matériel n'est pas amovible. Leur utilisation se fera sur des missions judiciaires, mais aura aussi une vocation de sensibilisation. Ces 160 véhicules seront déployés en DR (BMI) et SD sur 2 ans.

Quant à la DRE, l'administration indique qu'il y a environ 100 véhicules pour 100 agents. Même sans un véhicule par agent, on peut effectuer les missions avec un planning de service. Cela ne doit pas être vécu comme contrainte. La proximité des agents avec le terrain est un souci à prendre en compte.



Le préfigurateur souhaite pour l'instant une continuité du fonctionnement actuel avec une adaptation dans le temps.

Le Sne-FSU souhaite connaître les positions de l'administration et les prérequis pour l'utilisation des véhicules de service : un véhicule par agent ?, le parc automobile est identique ou réduit ?

L'administration indique qu'il faut assurer les missions à moyens constants. On doit travailler en mutualisant les moyens et il faut tenir compte de remarques de la Cour des comptes pour réduire ces moyens dans le futur.

FO insiste et souhaite connaître la décision de l'administration : prise de service sur implantation ou non ? et avec remisage des véhicules ou non ?

L'administration indique que ce n'est pas l'objectif pour 2020. Mais les missions devront être partagées et il n'y aura pas de statut quo et aucune décision n'est prise sur le remisage des véhicules au bureau.

L'administration indique que le casernement n'est pas une fin en soi mais des situations peuvent être favorables à ce système dans certains SD.

La CGT précise que le covoiturage représente 10 % du temps de travail.

Le remisage des véhicules n'est donc pas encore d'actualité mais le partage l'est. Nous serons vigilants à ce que la réactivité soit une priorité pour l'exercice de nos missions.

- **Les résidences administratives**

Le Sne-FSU s'étonne que la présentation du schéma d'implantations types au dernier COSUI ne soit pas suivie. Il faut avoir une cohérence organisationnelle territoriale pour l'ensemble de l'établissement.

La CGT indique que le rapprochement physique des implantations n'est pas une obligation. C'est une rationalisation imposée par Bercy et non la volonté des établissements.

EFA-CGC indique qu'il existe une grille d'évaluation des implantations à l'ONCFS et souhaite connaître ce qu'il en est à l'AFB ?

L'administration affirme que les critères d'implantation de l'AFB sont assez cohérents avec ceux ONCFS.

L'Unsa n'est pas pour des implantations sans agent mais pour une implantation voire deux si nécessaire.

L'administration indique que l'utilisation des véhicules de service conditionnera le nombre d'implantations.

Le Sne-FSU s'interroge sur le but d'une implantation. Si c'est pour être au plus près du terrain pour effectuer nos missions, il faudra donc plusieurs implantations.

L'Unsa rejoint le Sne-FSU et indique que plusieurs implantations sont indispensables pour réduire les temps de trajet jusqu'au domicile. Elle souhaite connaître le prix du m² envisagé pour trouver des locaux.

L'administration ne connaît pas précisément le pris au m². En cas de recherche, les cités administratives ne sont pas mal, car bien agencées et gardées généralement. C'est la mise en œuvre des missions qui justifie de mettre les moyens adéquats.

SE VOUS PRÉVIEZ : NOUS N'AVONS BESOIN DE RIEN.



J'AI EXACTEMENT CE QU'IL VOUS FAUT.

Conclusion des échanges

- 1 résidence administrative = 1 implantation,
- un nombre maximum d'implantations (« bases de vie ») par département (1 à 3 sauf exceptions)
- définir une implantation comme siège du département
- répartition des implantations sur le territoire permettant de limiter les temps de déplacements des agents pour réaliser leurs missions,
- un minimum d'espacement entre 2 implantations quel que soit le service (SD et DRE) pour éviter qu'elles soient trop proches,
- rechercher la mutualisation des services de l'établissement,
- définir l'éloignement maximum des communes attractives (facilitant la vie privée),
- rattachement d'un nombre minimum d'agents (tout service) par implantation (4 ou 5),
- l'administration souhaite une mutualisation du parc automobile avec les autres services de l'établissement

Les OS demandent que les chefs de service préfigurateurs soient informés rapidement de ces cadrages. L'administration devant faire le choix de l'imposer et de le faire approuver en CT.

Nous contacter : Permanence : 01 40 81 22 28

Branche Milieux et Faune Sauvage

Pascal WANHEM - 06 20 99 91 84 Pierre ORIOL - 06 25 07 06 77
Virginie CROQUET - 06 20 78 97 50 Luc FRUITET - 06 25 07 08 46

Branche AFBiodiversité

Véronique CARACO - 06 66 13 95 97 Rémy ARSENTO - 06 72 08 10 10
Séverine BARALE - 06 43 38 27 45 Stéphane PLESSIS 06 20 28 80 58

www.snefsu.org

CLIQUER ICI POUR

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

